



IESF

SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

**AGO
2025**



Assemblée Générale Ordinaire 2025

Rapport financier exercice 2024



www.iesf.fr

Table des matières

Rapport financier	3
1) <i>Faits majeurs de l'exercice 2024</i>	3
Rappel du budget 2024	3
Revue analytique et changement d'outil de gestion	4
Organisation de la Convention Scientifique Étudiante	5
Une enquête nationale en forte hausse	5
2) <i>Exécution du budget</i>	5
Communauté	5
Activités	6
Ventes de services	6
Fonctionnement	6
Placements financiers	7
3) <i>Résultats 2024</i>	7
4) <i>Budget 2025</i>	8
Rapport du Commissaire aux comptes	9

Rapport financier

1) Faits majeurs de l'exercice 2024

Rappel du budget 2024

Rappel du tableau analytique présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 sur les comptes 2023 le 17 juin 2024 :

Tableau analytique comptes 2023

17/06/2024 k€	Charge			Produit			Résultat		
	Budget 2023	Clot. 2023	Budget 2024	Budget 2023	Clot. 2023	Budget 2024	Budget 2023	Clot. 2023	Budget 2024
1-Communauté	-44,9	-268,5	-147,6	377,1	590,4	460,9	332,2	321,8	313,3
11-Alumni				239,0	250,4	223,9	239,0	250,4	223,9
12-IESF régionales	-5,5	-208,1	-113,4	5,5	211,6	113,4		3,5	0,0
13-Sections étrangères				1,0		1,0	1,0		1,0
14-Associations Techniques	-2,0		-2,0	9,1	-2,7	5,4	7,1	-2,7	3,4
15-Associés	-3,0	-4,9	-2,0	6,0	2,5	11,7	3,0	-2,4	9,7
16-Fédérations internationales	-33,8	-54,9	-29,6		15,4		-33,8	-39,6	-29,6
17-Fédérations professionnelles	-0,6	-0,6	-0,6				-0,6	-0,6	-0,6
18-Bienfaiteurs				115,5	113,2	105,5	115,5	113,2	105,5
19-Associations chercheurs				1,0			1,0		0,0
2-Activités	-14,0	-51,6	-68,6	23,5	44,9	63,6	9,5	-6,7	-5,0
21-PMIS	0,0	-0,3	0,0	0,0		0,0		-0,3	0,0
22-Comités	-1,0	-38,8	-58,6	1,0	42,4	61,1		3,6	2,5
23-JNI	-8,0	-10,0	-5,0	22,5	2,5	2,5	14,5	-7,5	-2,5
24-Communication	-5,0	-2,5	-5,0	0,0		0,0	-5,0	-2,5	-5,0
3-Ventes de services	-91,5	-69,5	-66,3	107,0	108,1	86,7	15,5	38,6	20,4
30-Ventes de services				0,0	0,4	0,0		0,4	0,0
31-Répertoire	0,0		0,0	2,0	2,2	2,0	2,0	2,2	2,0
32-Observatoire	-78,5	-60,4	-50,3	84,0	74,2	55,2	5,5	13,8	4,9
33-Plis cachetés	-7,0	-0,2	-7,0	7,0	9,4	10,5		9,2	3,5
34-EURING	-1,5	-3,0	-4,5	2,0	11,0	9,0	0,5	8,0	4,5
35-labellis	-4,5	-5,9	-4,5	10,0	8,6	10,0	5,5	2,8	5,5
36-Publications				2,0	2,2	0,0	2,0	2,2	0,0
4-Fonctionnement	-464,8	-412,1	-390,7	73,3	69,4	73,3	-391,5	-342,7	-317,4
41-Permanents	-344,5	-285,1	-270,4				-344,5	-285,1	-270,4
42-Locaux	-51,4	-71,7	-51,4	73,3	69,4	73,3	21,9	-2,3	21,9
43-Instances	-24,0	-19,9	-24,0				-24,0	-19,9	-24,0
44-Informatique	-23,9	-13,0	-23,9				-23,9	-13,0	-23,9
45-Comptable/CAC/Banque	-21,0	-22,4	-21,0				-21,0	-22,4	-21,0
Total Exploitation	-615,2	-801,8	-673,2	580,9	812,8	684,4	-34,3	11,0	11,2
61-Taxes et contributions	-18,8	-20,1	-18,8				-18,8	-20,1	-18,8
52-SCPI				10,0	10,9	10,0	10,0	10,9	10,0
8-Non récurrent	0,0	-2,3	0,0		0,0			-2,3	0,0
Total hors Exploitation	-18,8	-22,4	-18,8	10,0	10,9	10,0	-8,8	-11,4	-8,8
51-Plus/moins values	-0,4	-10,5	-0,4	15,0	4,2	15,0	14,6	-6,3	14,6
7-Amortissements et Provisions	-44,8	-33,4	-44,8		61,9		-44,8	28,6	-44,8
Total hors trésorerie	-45,3	-43,8	-45,3	15,0	66,1	15,0	-30,3	22,3	-30,3
Résultat Comptable global	-679,3	-868,0	-737,3	605,9	889,9	709,4	-73,4	21,9	-27,9

Un budget 2024 de -27,9k€ avait été présenté et voté lors de l'AG, budget également présenté et voté en Conseil d'Administration fin 2023.

Une mise à jour du budget 2024 avait fait l'objet d'une présentation au Bureau Exécutif du 28 mai 2024 afin de tenir compte de quelques ajustements, notamment la prise en compte de -60k€ supplémentaires de charges salariales faisant passer le budget 2024 des Permanents de -270k€ à -339k€. Il en résulte une masse salariale IESF équivalente à 2022 après 2 années de turbulences sur les effectifs.

Cela a eu pour conséquence de faire apparaître une **clôture prévisionnelle 2024** déficitaire, passant de -27,9k€ à **-90,1k€**.

Revue analytique et changement d'outil de gestion

2024 a été marquée par un travail de simplification des rubriques analytiques d'IESF à savoir les Regroupements et Catégories afin de gagner en visibilité et en efficacité opérationnelle. Vous trouverez ci-après les changements :

Regroupement 2024	Catégorie 2024
1-Communauté	11-Alumni
	12-IESF régionales
	13-Sections étrangères
	14-Associations Techniques
	15-Associés
	16-Fédérations internationales
	17-Fédérations professionnelles
	18-Bienfaiteurs
	19-Associations chercheurs
2-Activités	21-PMIS
	22-Comités
	23-JNI
	24-Communication
	25-Cti
3-Ventes de services	30-Ventes de services
	31-Répertoire
	32-Observatoire
	33-Plis cachetés
	34-EURING
	35-labellis
	36-Publications
4-Fonctionnement	41-Permanents
	42-Locaux
	43-Instances
	44-Informatique
	45-Comptable/CAC/Banque
	46-Fonctionnement divers
	49-Autres opérations diverses
5-Financier	51-Plus/moins values
	52-SCPI
6-Taxes et contributions	61-Taxes et contributions
7-Amortissements et Provisions	71-Amortissements
	72-Dot/Rep prov. financières
	73-Provisions salariés
8-Non récurrent	81-Divers / Exceptionnel

Regroupement 2025	Catégorie 2025
1-Communauté	10-Membres
	11-Bienfaiteurs
2-Activités	20-PMIS
	21-Comités sectoriels
	22-JNI
	23-Communication
	24-Cti
3-Ventes de services	30-Ventes de services
	31-Répertoire
	32-Enquête
	33-Plis cachetés
	34-EURING
	35-Labellis
4-Fonctionnement	40-Gestion courante
	41-Permanents
	42-Locaux
5-Placements financiers	50-Gestion financière
6-Ecritures comptables	60-Amortissements
	61-Provisions

Dans « Fonctionnement », nous allons donc retrouver :

- Gestion courante : le cabinet d'expertise comptable (13k/an), le CAC (6k/an) le coût du site internet (12k/an), le coût de l'AG, le petit matériel informatique, les coûts BNP et PennyLane etc
- Permanents : les salaires des permanents, cotisations ...
- Locaux :
 - En crédit : les loyers de nos locataires (environ 50k€/an), location de salles (20k€/an)

- En débit : les charges des locaux IESF (23k€/an), taxe foncière (13k/an), nettoyage des locaux (7k/an), imprimantes et téléphonie (19k/an), café, la Poste, fournitures etc

Notons également qu'en 2024, un passage progressif vers l'outil Pennylane a été amorcé, à la fois pour la gestion de la trésorerie et, plus largement, pour la comptabilité, la gestion des factures, des achats, ainsi que la mise en place de circuits de validation selon les montants et les sujets.

2024 est donc une année de transition, avec une partie de la comptabilité encore sur les anciens outils, et une autre partie déjà migrée vers Pennylane.

Depuis le 1^{er} janvier 2025 la quasi-totalité des flux IESF se trouvent sur Pennylane.

Organisation de la Convention Scientifique Étudiante

Une Convention Scientifique Étudiante sur l'H2 organisée par le Comité Jeunes Promotion d'IESF s'est déroulée à la fin de l'année 2023 et début 2024.

Le budget total de cet événement qui s'élève à environ 100k€ (dont environ 40k€ en 2023) a été équilibré par des recettes correspondantes.

Notons toutefois que nous sommes toujours dans l'attente de 18k€ de financements promis par l'ADEME un an après.

Une enquête nationale en forte hausse

Une agence de communication a accompagné IESF en 2024, notamment pour la relation avec la presse. Les résultats montrent que l'enquête nationale 2024 a bénéficié d'une plus grande visibilité qu'en 2023, et que davantage d'enquêtes spécifiques ont pu être vendues.

2) Exécution du budget

Les présentations suivantes du budget 2025 vs réalisé 2024 se font à partir des nouvelles rubriques analytiques et tous les montants sont exprimés en **milliers d'euros (k€)**.

Communauté

Regroupement 2025	Catégorie 2025	Budget 2024	2024 Réalisé	Delta
1-Communauté	10-Membres	208	208	(0)
	11-Bienfaiteurs	86	93	7
Total (k€)		294	301	7

Légère hausse du résultat de la communauté IESF, principalement due aux bienfaiteurs et à l'abandon de plusieurs notes de frais. Cela n'a donc aucun impact en trésorerie (flux) mais de nombreux bénévoles lors de différentes actions IESF ont fait le choix de ne pas se faire rembourser leurs notes de frais et de les transformer en dons.

Activités

Regroupement 2025	Catégorie 2025	Budget 2024	2024 Réalisé	Delta
2-Activités	20-PMIS	-	-	-
	21-Comités sectoriels	2	(8)	(10)
	22-JNI	(3)	1	3
	23-Communication	(5)	(3)	2
Total (k€)		(5)	(10)	(5)

Les comités sectoriels sont déficitaires de 10k€, principalement en raison du financement (don) de l'ADEME de 18k€, toujours manquant. Des échanges sont encore en cours avec l'administration pour faire débloquent les fonds.

Le reste des factures et dons ayant été étalés sur 2023 et 2024, en définitive la Convention Scientifique Étudiante (CSE) est à l'équilibre sur les deux années comptables.

Ventes de services

Regroupement 2025	Catégorie 2025	Budget 2024	2024 Réalisé	Delta
3-Ventes de services	30-Ventes de services	-	(12,0)	(12,0)
	31-Répertoire	2,0	1,7	(0,3)
	32-Enquête	4,9	(11,9)	(16,8)
	33-Plis cachetés	3,5	(4,5)	(8,0)
	34-EURING	4,5	5,2	0,7
	35-Labellis	5,5	0,5	(5,0)
Total (k€)		20	(21)	(41)

- De juin à juillet 2024, une consultante a été mandatée pour 12k€ afin de travailler sur la stratégie d'IESF et notamment un rajeunissement de son image ou encore une meilleure optimisation des locaux d'IESF.
- Enquête : hausse des coûts de l'enquête. Le budget 2024 prévoyait un graphiste à 1k€, alors qu'en réalité, le coût est plutôt autour de 12k€ (soit -11k€ réalisé vs budget). De plus, la mise en place d'une agence de communication pour 5k€ n'était pas initialement budgétée (donc -5k€ réalisé vs budget).
- Plis cachetés : autour de 40 plis cachetés (125€/pli) réalisés alors que 70 étaient budgétés. Notons également, et surtout, la comptabilisation en perte de plis cachetés 2022 dus à des règlements affectés à d'autres factures en 2022.
- EURING : autour d'une quinzaine de dossiers EURING traités.
- Labellis : fin 2024, et tout 2025, des prestataires vont travailler sur plusieurs sujets dont le certificat Labellis. En 2024 environ 5k€ de prestations ont été attribuées à Labellis. Ce n'était pas au budget 2024, en retraitant les prestataires la catégorie Labellis serait à l'équilibre.

Fonctionnement

Regroupement 2025	Catégorie 2025	(1) Débit (sortie)		(2) Crédit (entrée)		(2)-(1)		Delta
		2024 Budget	2024 Réalisé	2024 Budget	2024 Réalisé	Budget 2024	2024 Réalisé	
4-Fonctionnement	40-Gestion courante	77	89		9	(77)	(80)	(4)
	41-Permanents	339	335		43	(339)	(292)	47
	42-Locaux	37	57	73	85	36	28	(8)
Total (k€)		452	481	73	138	(379)	(344)	35

Permanents : un budget à l'équilibre (débit) ; le positif venant uniquement d'opérations comptables avec l'extourne de congés payés ou encore de provisions pour primes. Notons également 4,5k€ de subventions liées à l'embauche d'apprentis.

Locaux : la location de salles n'a pas autant rapporté, environ 20k€ sur un budget de 30k€.

Placements financiers

Regroupement 2025	Catégorie 2025	(1)	(3)	(2)	(4)	(2)-(1)	(4)-(3)	Delta
		Débit (sortie)	Crédit (entrée)	Budget 2024	2024 Réalisé	Budget 2024	2024 Réalisé	
5-Placements financiers	50-Gestion financière	0,5	4,0	25,1	20,9	25	17	(8)

Plusieurs arbitrages de nos fonds en 2024 ont donné lieu finalement à plus de ventes que d'acquisitions.

3) Résultats 2024

Le résultat 2024 termine en négatif de **-90k€**, pour rappel :

- Résultat 2023 : +22k€ (notons une reprise sur provision importante sur les produits financiers qui avait généré un produit net de +50k€)
- Résultat 2022 : -203k€.

Comme indiqué et présenté ci-dessus ce résultat n'est pas une surprise avec un budget 2024 de -90k€.

2024 aura été l'année de la mise en place d'un nouveau système de suivi de la trésorerie (Pennylane) mais également de facturation et aussi comptable ! Un certain nombre d'éléments ont également pu être soldés en 2024 comme un coûteux contrat de photocopieuses ou encore un historique de factures de plis cachetés.

Un suivi au plus près des dépenses d'IESF, plus agile et qui a notamment permis de dégager plus de temps au Délégué Général.

k€		(1)	(3)	(2)	(4)	(2)-(1)	(4)-(3)	Delta
Regroupement 2025	Catégorie 2025	Débit (sortie)	Crédit (entrée)	Budget 2024	2024 Réalisé	Budget 2024	2024 Réalisé	
1-Communauté	10-Membres	147,0	588,0	355,4	796,3	208	208	(0)
	11-Bienfaiteurs		10,2	85,5	102,8	86	93	7
2-Activités	20-PMIS	0,0		0,0		-	-	-
	21-Comités sectoriels	73,6	73,8	76,1	66,1	2	(8)	(10)
	22-JNI	5,0	1,8	2,5	2,5	(3)	1	3
	23-Communication	5,0	4,3	0,0	1,2	(5)	(3)	2
3-Ventes de services	30-Ventes de services		12,0	0,0	0,0	-	(12)	(12)
	31-Répertoire	0,0	0,0	2,0	1,7	2	2	(0)
	32-Enquête	51,1	82,9	56,0	71,0	5	(12)	(17)
	33-Plis cachetés	7,0	10,0	10,5	5,5	4	(4)	(8)
	34-EURING	4,5	2,6	9,0	7,8	5	5	1
	35-Labelis	4,5	4,8	10,0	5,3	6	0	(5)
4-Fonctionnement	40-Gestion courante	76,6	89,0		8,9	(77)	(80)	(4)
	41-Permanents	338,9	335,2		43,4	(339)	(292)	47
	42-Locaux	36,9	57,0	73,3	85,4	36	28	(8)
5-Placements financiers	50-Gestion financière	0,5	4,0	25,1	20,9	25	17	(8)
6-Ecritures comptables	60-Amortissements	34,8	36,8		0,4	(35)	(36)	(2)
	61-Provisions	10,0	0,0		3,1	(10)	3	13
Total (k€)		795	1 313	705	1 222	(90)	(90)	(0)

4) Budget 2025

		(1)	(2)	(2)-(3)	
Regroupement 2025	Catégorie 2025	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Delta
1-Communauté	10-Membres	208	208	222	14
	11-Bienfaiteurs	86	93	78	(15)
Total 1-Communauté		294	301	300	(1)
2-Activités	20-PMIS	-	-	(3)	(3)
	21-Comités sectoriels	2	(8)	-	8
	22-JNI	(3)	1	(8)	(8)
	23-Communication	(5)	(3)	(10)	(7)
Total 2-Activités		(5)	(10)	(21)	(10)
3-Ventes de services	30-Ventes de services	-	(12)	-	12
	31-Répertoire	2	2	(5)	(7)
	32-Enquête	5	(12)	12	24
	33-Plis cachetés	4	(4)	(2)	3
	34-EURING	5	5	4	(1)
	35-Labellis	6	0	(5)	(5)
Total 3-Ventes de services		20	(21)	5	26
4-Fonctionnement	40-Gestion courante	(77)	(80)	(73)	8
	41-Permanents	(339)	(292)	(243)	49
	42-Locaux	36	28	28	(1)
Total 4-Fonctionnement		(379)	(344)	(288)	56
5-Placements financiers	50-Gestion financière	25	17	10	(7)
Total 5-Placements financiers		25	17	10	(7)
			(57)	7	64
6-Ecritures comptables	60-Amortissements	(35)	(36)	(36)	-
	61-Provisions	(10)	3	3	-
Total 6-Ecritures comptables		(45)	(33)	(33)	-
Total général		(90)	(90)	(27)	64

Rapport du Commissaire aux comptes

INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE

7, Rue Lamennais - 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



Cabinet Hoche Audit

7 bis, rue de Monceau
75008 Paris

Tél. 01 42 12 80 50

Fax. 01 42 12 80 70

contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Aux membres de l'association,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes

comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 5 juin 2025

DocuSigned by:

53A48C65E43846B...

Le Commissaire aux Comptes

HOCHE AUDIT

Laurence ZERMATI

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	10 756	7 584	3 173	4 085
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	289 653	22 508	267 145	270 461
Constructions	2 664 710	1 361 465	1 303 244	1 335 170
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 098	5 888	210	465
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	199 521	17 681	181 840	181 840
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 443		4 443	4 337
TOTAL I	3 175 181	1 415 126	1 760 055	1 796 357
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	160 932		160 932	480 207
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	13 391		13 391	11 085
Valeurs mobilières de placement	759 919		759 919	830 096
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	57 443		57 443	93 642
Charges constatées d'avance	9 505		9 505	7 611
TOTAL III	1 001 189		1 001 189	1 422 639
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 176 370	1 415 126	2 761 244	3 218 996

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	152 449	152 449
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	753 341	753 341
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 723 608	1 701 741
Excédent ou déficit de l'exercice	-90 175	21 867
Situation nette	2 539 223	2 629 398
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 539 223	2 629 398
Comptes de liaison II		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	6 731	9 876
Provisions pour charges		
TOTAL IV	6 731	9 876
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 245
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 825	260 229
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	60 120	68 224
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	345	1 520
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		246 503
TOTAL V	215 290	579 722
Écarts de conversion passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 761 244	3 218 996

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	257 749	269 713
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	13 379	21 320
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	393 647	483 776
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 500	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	14 419	19 717
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 145	16 287
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	26 228	35 195
TOTAL I	713 066	846 008
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	460 254	521 403
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	22 836	24 394
Salaires et traitements	199 638	206 461
Charges sociales	84 848	72 696
Dotations aux amortissements et dépréciations	36 408	36 839
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	12 606	15 734
TOTAL II	816 590	877 526
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-103 524	-31 518
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10 261	10 912
Autres intérêts et produits assimilés	55	-507
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		61 948
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 628	3 487
TOTAL III	17 944	75 841
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		11 633
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	866	10 466
TOTAL IV	866	22 099
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	17 078	53 742
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-86 446	22 224

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 600	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	1 600	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 329	357
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	5 329	357
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 729	-357
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	732 610	921 849
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	822 785	899 982
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-90 175	21 867

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Préambule

Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique (RUP). Elle est l'unique représentant du corps social des ingénieurs et des scientifiques reconnus par leurs diplômes ou leurs fonctions en France.

Ses missions sont de :

- Rassembler les ingénieurs et scientifiques de France et leurs associations
- Soutenir les associations membres dans le développement des produits et services à leurs adhérents
- Valoriser et structurer la profession d'ingénieur et de scientifique en assurant sa promotion
- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics, des entreprises et du grand public
- Promouvoir en France et à l'étranger la filière française de formation aux études scientifiques, en particulier celle des ingénieurs
- Parler au nom des ingénieurs et scientifiques

IESF est partiellement soumise à la TVA et est redevable de l'impôt sur les bénéfices. Seules les activités lucratives sont soumises à TVA, à savoir :

- Certaines cotisations (Comité Français et de l'Energie)
 - Ventes de certificats, livres blancs, d'attestations ou de plis cachetés
- Locations immobilières

IESF est habilitée à recevoir des dons et des mécénats.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 2 761 244 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -90 175 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont principalement constituées par le patrimoine immobilier de l'association et sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 2 à 10 ans, |
| • Constructions | 85 ans, |
| • Agencements et aménagements | 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 2 à 5 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres immobilisés au bilan concernent des titres de SCPI. La provision pour dépréciation antérieurement constituée a été ajustée au 31/12/2024.

Les autres immobilisations financières sont constituées d'un dépôt de garantie.

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'entrée.

Au 31/12/2024, le portefeuille de VMP est en plus-value latente de 86K€.

Date		31/12/2023		31/12/2024
Portefeuille de VMP (K€)	Prix de revient	Valeur liquidative	Prix de revient	Valeur liquidative
Titres d'OPC	830	843	760	845
Provision de dépréciation en moins-value latente	0		0	
Valeur nette comptable	830		760	

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La plupart des créances sont des montants facturés par IESF et non encore encaissés à la clôture de l'exercice.

Les autres créances sont constituées notamment d'un crédit de TVA.

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- La prise en compte des avenants à la convention collective applicable au personnel de l'association signés en 2010
- un départ volontaire à la retraite des salariés entraînant l'application des cotisations sociales sur les indemnités versées
- un taux d'augmentation des salaires de 1% par an
- les paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- un taux nul de départ du personnel avant la date de départ volontaire à la retraite
- taux d'actualisation des indemnités retenu à 3,41%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 6.7K euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Chiffre d'affaires	117 108	615 512
Résultat avant impôts	(58 491)	(31 672)
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat net	(58 491)	(31 672)

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 387	213 363
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	33 684	35 250
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	89	
TOTAL	164 160	248 613

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	123 995	205 763
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	2 691	2 970
Valeurs mobilières de placement	53 778	39 742
Disponibilités		
TOTAL	180 465	248 475

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Produits :	- D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		246 503
TOTAL			246 503

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Charges :	- D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	9 505	7 611
TOTAL		9 505	7 611

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2024

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2024

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2024

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA			9 505		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2024

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

Expertise Comptable - Conseil & Audit

INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE

7, Rue Lamennais - 75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



Cabinet Hoche Audit

7 bis, rue de Monceau

75008 Paris

Tél. 01 42 12 80 50

Fax. 01 42 12 80 70

contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

PARIS, le 5 juin 2025

DocuSigned by:

53A48C65E43846B...

Le Commissaire aux Comptes
HOCHÉ AUDIT
Laurence ZERMATI